



Escaliers encombrés par un monte-escalier

Par **binotlaurent**, le **24/05/2008 à 17:49**

Bonjour, rnJe suis en location dans un immeuble comprenant 2 appartements, 1 au 1er étage (habitation du propriétaire de l'immeuble) et 1 au second où je réside.rnLe problème est que le propriétaire a installé il y a peu un monte-escalier (pour lui puisqu'il habite au 1er) qui prend énormément de place. Non seulement c'est très difficile d'acheter de nouveaux meubles mais je ne pourrais plus déménager mes meubles par l'escalier (frigo... ne passent plus du tout).rnrnEst-ce réellement légal ?rnrnMerci.rnCordialement, rnLaurent

Par **Jurigaby**, le **24/05/2008 à 23:05**

Bonjour.rnrnSi l'escalier est bien une partie commune, il n'a pas le droit de la modifier à son gré et de vous en couper l'utilisation.